



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## oeuvres universitaires

Question écrite n° 19520

### Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche s'il est bien exact qu'une réforme concernant les restaurants universitaires et emportant éventuellement fermeture de certains d'entre eux est actuellement envisagée par le Gouvernement. Il lui précise qu'une telle réforme ne manquerait pas de desservir une nouvelle fois les usagers du service public et menacerait l'emploi des personnels employés dans ces établissements.

### Texte de la réponse

Les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) doivent s'adapter en permanence aux évolutions de la démographie étudiante, de la carte des formations ou des politiques urbaines. Les nombreuses délocalisations intervenues ces dernières années ont conduit à l'ouverture de nouveaux restaurants en gestion directe ou à l'agrément de restaurants externes au réseau des oeuvres. De même, il a été nécessaire de prendre en compte les divers mouvements de relocalisation d'étudiants en centre-ville enregistrés dernièrement. Dans ces conditions, cette gestion à forte responsabilité économique implique très normalement des redéploiements et une adaptation constante du dispositif, les CROUS devant équilibrer leurs comptes dans lesquels les ressources propres interviennent pour 2/3.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19520

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2003, page 4403

**Réponse publiée le :** 25 août 2003, page 6714